

Commune de **THENAY**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mai 2015 à 19 H 30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le sept mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 avril, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : MM. D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE – J.L. BABIN – D. PRUDHOMME-HALLERY – R. LEJARRE - P. DEROUIN – P. JOUSSELIN - J. MOREAU – A. BRUN - D. COSSON – D. SALVAUDON – M. DIARD – V. RIVIERE.
<i>Présents</i>	13	
<i>Votants</i>	14	<i>Absent excusé</i> : Yannis DEPOND donne pouvoir à Manon DIARD <i>Absent</i> : David PILLAULT
		<i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2015 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – ETANG DU ROGER : PROPOSITION D'ACQUISITION DU SITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition à titre onéreux de « l'étang du Roger » mis en vente par le Comité d'Etablissement Delphi à Blois et dit que le montant de l'offre globale s'élève à 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) pour le Centre de loisirs du Roger, l'ensemble représentant une superficie de 99 159 m².

Dans le cas d'une embauche du salarié actuellement employé par le CE DELPHI pour l'entretien du site, celui-ci serait repris par la commune et l'offre globale serait ramenée à 210 000 € (deux cent dix mille euros).

Le personnel de Delphi pourra continuer à pêcher dans l'étang du Roger et accéder au site aux horaires normaux d'ouverture au public. L'achat d'une carte de pêche pour les personnes « hors commune » pourra être abondée par Delphi pour ses salariés et retraités.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente avec le Comité d'établissement DELPHI et charge le Maire de prendre toutes dispositions et à signer tout document utile pour mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2015.

2 - GARDERIE PERISCOLAIRE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de travaux de construction d'une salle de garderie périscolaire pour un montant de 220 306 € HT, et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel public à la concurrence en recourant à la procédure adaptée en application de l'article 26-11-2 du Code des Marchés Publics,

3 – DEPART D'AGGLOPOLYS DU CENTRE DE GESTION : AVIS DU CM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la désaffiliation du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher de la Communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois.

4 – JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE CONTRES : SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Contres pour un montant de 150 € et dit que la dépense sera prélevée au compte 6574.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Demande de dégrèvement sur taxe d'assainissement : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, 4 voix CONTRE, émet un avis favorable au dégrèvement sur les taxes d'assainissement 2012 et 2013 de la société SARL SNRI – STE NOUVELLE RABET L'IMAGE pour un montant total de 10 561,00 € (dix mille cinq cent soixante et un €), et charge le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur l'administrateur judiciaire.

Cession de terrain à La Garenne : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession des terrains sis à Thenay, La Garenne, cadastrés AW386, AW387 et AW388, appartenant au domaine privé de la Commune, sous réserve de l'obtention du permis de construire déposé le 23 avril 2015 par Monsieur Alexandre BAILLOU pour la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt sur lesdites parcelles, et dit que le montant de la vente des terrains est fixé à 15 000 € (quinze mille €). La commune se réserve un passage de 3.5 mètres en limite de la parcelle AW385.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente dudit terrain à Monsieur Alexandre BAILLOU, domicilié 13 impasse de la Bonsinière à Thésée (41140) dans les conditions précitées.

6 – AFFAIRES DIVERSES

- Il est convenu que le miroir donnant vue sur la route de Sambin sera remplacé pour une meilleure visibilité.
- Le rendez-vous pour la cérémonie du 8 mai est fixé à 9h15 devant la mairie.
- Le comité des fêtes est informé qu'il doit libérer les garages pour permettre les travaux de démolition des locaux. Monsieur Alain BRUN prévient Monsieur DROMER pour que celui-ci libère de l'espace dans le local de remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE